

## Aux propriétaires de chiens

**Faites un effort pour ramasser les crottes !**

- dans le village
- sur le chemin des écoliers (le long des voies CFF)
- aux abords des propriétés
- sur les bords des chemins et des routes, pensez aussi aux personnes qui fauchent l'herbe.



**Si chacun y met un peu de bonne volonté, une meilleure entente régnera entre les non propriétaires et les propriétaires de chiens**

### Gare aux parasites des crottes de chiens

Lorsque les excréments des chiens restent dans l'herbe ou lorsque le sachet est jeté dans les prés, après décomposition des parasites peuvent parvenir, via l'herbe ou le foin, à la vache ou au mouton. Le jeune bétail peut tomber malade et même mourir, souligne le service vétérinaire du canton du Valais. Dans les exploitations laitières, ces parasites peuvent générer avortements et pertes financières. D'autre part, l'être humain et en particulier les enfants sont sujets à certains parasites décelés dans les crottes. L'œuf du trépan ténia, par exemple, attaque le foie et les poumons. D'où cet appel aux propriétaires de chien : à chaque promenade prendre avec soi un petit sac et ramasser les crottes. Ne jeter en aucun cas le sachet dans un champ ou dans la forêt, mais apportez-le jusqu'à la prochaine poubelle. Il est interdit de laisser gambader les chiens sur les places de jeux pour enfants, les parkings et les champs cultivés.



### Règles d'or face aux chiens

Qu'il soit petit ou grand, tout chien peut avoir un comportement inattendu. Alors pour éviter que le meilleur ami de l'homme ne devienne un ennemi, voici quelques conseils recueillis dans une brochure du service vétérinaire :

- Enfants : ne jamais laisser les petits de moins de 10 ans seuls avec un chien. Les empêcher de s'approcher ou de jouer avec des animaux inconnus ou encore de les poursuivre.
- Propriétaires : participer avec les chiots à des classes de sociabilisation jusqu'à l'âge de 4 mois, puis à des cours d'éducation canine. Garder le contrôle de son chien lors de promenade en ville, en campagne et en forêt. Le tenir en laisse sur la voie publique. Rappeler son chien et le mettre en laisse lorsque, durant les promenades, on croise des sportifs, des personnes âgées ou des petits enfants.
- Sportifs : les coureurs ou autres cyclistes devraient réduire leur vitesse lorsqu'ils croisent un chien, voir même s'arrêter jusqu'à ce que son maître le contrôle.
- Situations délicates : ne pas déranger, ni regarder, un chien qui est en train de manger. Ne pas le déranger, non plus, s'il est sur sa couche ou s'il dort. Ne pas séparer des chiens qui se bagarrent.
- Rencontre avec des chiens : ne pas fixer l'animal dans les yeux, mais regarder sa croupe ou détourner le regard. Ne pas s'éloigner en courant, se comporter de manière calme, garder les mains le long du corps, ne pas gesticuler. Demander l'autorisation du propriétaire du chien avant de s'approcher ou de caresser l'animal.
- En cas de morsure : se comporter le plus calmement possible jusqu'à l'arrivée des secours ; en opposant de la résistance la personne mordue risque d'aggraver la situation et l'intensité des morsures. Le propriétaire doit reprendre immédiatement le contrôle de son chien et l'attacher. Si votre animal grogne dans certaines situations, s'il a déjà pincé ou mordu quelqu'un, même un membre de la famille, prendre les faits au sérieux et entrer en contact avec un vétérinaire.